



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de l'option langue et culture régionales dans les lycées alsaciens

Question écrite n° 9041

Texte de la question

M. Théo Bernhardt appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la récente décision, prise conjointement par le rectorat de l'académie de Strasbourg, la région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, de supprimer l'enseignement de l'option langue et culture régionales (LCR) dans les lycées alsaciens dès la rentrée scolaire 2025. Cette décision provoque une profonde inquiétude chez de nombreux habitants, associations et acteurs locaux attachés au patrimoine culturel, linguistique et historique de l'Alsace. Depuis la réforme du baccalauréat de 2021, l'option langue et culture régionales a déjà été fortement fragilisée en perdant son caractère valorisant dans le calcul des points du baccalauréat, ce qui a entraîné une forte baisse des effectifs malgré l'intérêt réel des élèves et de leurs familles. Pourtant, plusieurs centaines d'élèves alsaciens continuent aujourd'hui de suivre volontairement cet enseignement, témoignant d'un réel attachement à ce pan essentiel de leur identité régionale. L'enseignement des langue et culture régionales ne se limite pas à la maîtrise linguistique : il est un vecteur privilégié de transmission de l'histoire régionale, des traditions locales et du patrimoine culturel alsacien, qui constituent des repères indispensables pour permettre aux jeunes générations de construire leur identité régionale. À l'heure où la mondialisation tend parfois à effacer les particularismes locaux, préserver un tel enseignement relève également d'une volonté de maintenir vivantes des traditions ancestrales et de favoriser une meilleure compréhension des spécificités régionales, notamment dans un espace frontalier riche d'échanges et d'histoire commune avec les pays voisins. Dans ce contexte, la suppression annoncée de cet enseignement semble entrer en contradiction avec les objectifs européens de préservation des langues régionales et minoritaires, mais également avec le souhait exprimé par de nombreux citoyens alsaciens de préserver leur histoire, leurs traditions et leur identité culturelle, particulièrement auprès des jeunes générations. Ainsi, il souhaite connaître les raisons précises qui ont motivé cette décision brutale, prise sans consultation suffisante avec les acteurs locaux concernés. Il l'interroge également sur l'éventuelle révision de cette mesure afin de garantir durablement dans les lycées alsaciens un enseignement solide de langue et culture régionales, véritable pilier du maintien de l'identité alsacienne, de la préservation de ses traditions et de son histoire.

Données clés

Auteur : [M. Théo Bernhardt](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9041

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6728